

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 201

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

Ont donné procurations :

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louise, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTELEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLELET Christophe à MELLELET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

Excusés :

GOUREMAN Paul, LAOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

Délibération n° DEL2018_222

OBJET : Attribution des fonds de concours

Exposé

L'appel à projets «fonds de concours» a été lancé auprès des communes le 14 octobre 2018, après l'adoption du règlement général et la formation d'une commission dédiée. Les délais contraints pour nos communes ont tout de même permis le dépôt de 72 dossiers. Pour rappel, le règlement général adopté par le conseil communautaire de septembre 2018 est le suivant :

« Il est proposé que les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes ci-après :

Axe 1 : les projets qui participent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route stratégique de la CAC

Axe 2 : les projets qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes

Axe 3 : les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

Ces fonds de concours seront prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie. »

L'axe 1 est doté de 1M€

L'axe 2 est doté de 0,9M€

L'axe 3 est doté de 0,6M€ »

A l'appui de ce règlement général, La commission a proposé de fixer différents critères d'attribution et d'éligibilité, à savoir :

AXE 1 : dépense minimale supérieure à 50k€, plafond de l'aide fixé à 170k€ et taux d'intervention de 40 %

AXE 2 : dépense minimale supérieure à 10k€, plafond de l'aide fixé à 150k€ et taux d'intervention de 40 %

AXE 3 : dépense minimale supérieure à 5k€, plafond de l'aide fixé à 50k€ et taux d'intervention de 30 %

Pour les trois axes, le taux maximum d'aide publique sur les dépenses HT est fixé à 70 % et, pour intégrer les recettes de locations, est appliqué un abattement sur les dépenses éligibles

de 20% pour les salles de convivialité ou 40 % pour des loyers d'immeubles de rapport, logements. Cette règle est identique à celle du Conseil Départemental.

Il ressort de l'application de ces critères à chacun des dossiers que :

Trois dossiers ont été retirés par les maîtres d'ouvrage.

Huit dossiers ne sont pas financés (dépenses de fonctionnement, dossier déposé après les travaux, irrecevabilité, inéligibilité, plafonnement sur les recettes ...)

Dix-huit dossiers sont déclarés éligibles et seront examinés par la commission en 2019. En effet, les plans de financement ne sont pas consolidés -demandes de subventions en cours- ou la mise en œuvre n'interviendra que fin 2019.

Quarante-trois dossiers sont déclarés éligibles et percevront un fonds de concours de la CAC.

La consommation des crédits s'établit à hauteur de 2 400k€. Le montant disponible pour 2019 -enveloppe 2018 et 2019 moins les sommes accordées- serait pour l'axe 1 de 1 077k€, de 1 128k€ pour l'axe 2 et de 370k€ pour l'axe 3. La maquette financière est jointe en annexe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 5216-5 VI et L 1111-10,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre portant règlement des fonds de concours,

Vu l'avis de la commission fonds de concours,

Vu l'avis des commissions territoriales concernées,

Vu l'avis favorable de la Commission Finance,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 192 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Adopter les critères d'attribution des fonds de concours suivants :**

La dépense éligible d'un projet de l'axe 1 est supérieure à 50k€ ; un dossier ne peut consommer au-delà de 170k€. Le taux d'intervention du fonds de concours est de 40 %.

La dépense éligible d'un projet de l'axe 2 est supérieure à 10k€ ; un dossier ne peut consommer au-delà de 150k€. Le taux d'intervention du fonds de concours est de 40 %.

La dépense éligible d'un projet de l'axe 3 est supérieure à 5k€, un dossier ne peut consommer au-delà de 50k€ ; le taux d'intervention du fonds de concours est de 30 %.

- **Préciser** que le taux maximum d'aide publique sur les dépenses HT est fixé à 70 % et qu'il est pratiqué un abattement sur les dépenses éligibles de 20% pour les salles de convivialité ou 40 % pour des loyers d'immeubles de rapport.

- **Adopter** la maquette financière qui lui est présentée en annexe à la présente,

- **Approuver** les montants attribués à chaque maître d'ouvrage,

- **Modifier** la composition de la commission fonds de concours par l'ajout d'un représentant supplémentaire des maires de la strate 1 à 500 habitants,

- **Autoriser** le versement des fonds de concours tels qu'ils figurent sur la maquette financière, dès lors que les conditions en seront réunies.

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 10/01/2019
et publication ou notification
du : 21/12/2018

Jean-Louis VALENTIN



Maire d'ouvrage	n° de dossier	Objet	Thématique	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Coût opération HT - Dépense éligible en investissement	Coût	Subventions obtenues Taux d'aide publique	Reste à charge	Année de réalisation	Statut	Montant
TAMERVILLE	2	Mise en chantier pour la construction d'une salle de polyvalence et d'un local pour les activités de la jeunesse.	Sécurité Incendie (Axe 3)		X		4 924 €	10 000 €	Frais de subvention	10 000 €	2018 (révisé)	Favorable	4 000 €
BAUVILLE LA BIGOT	3	Rehabilitation et travaux d'accessibilité du logement scolaire Grouhaux.	Scolaire		X		-83 102 €	183 102 €	Aide de l'Etat : 30 843 € 21,7%	113 259 €	Travaux réalisés 2019	Favorable	43 928 €
SAINTE D'OURVILLE	4	Procédure de mise en chantier d'un logement social à destination de personnes âgées.	Sécurité publique		X		Attention Cas : TTC 40 752 € TTC 33 062,17 € Dépense éligible : 0	0 €	0 €	0 €	2018	Inéligible	0 €
SAINTE D'OURVILLE	4.2	Restauration des cours d'eau de la "Dolée" et du "Genetot".	Environnement / sécurité / aménagements	X			60 444 €	60 444 €	Aide de l'Etat en cours	60 444 €	2019	Report 2019	examens 2019
CITOURPS	5	Réalisation des travaux de voiries (rfection voies existantes)	Voies / réseau		X		222 210 €	222 210 €	Réserve préfectorale : 50 000 € 22,5%	172 210 €	2018	Favorable	50 000 €
CITOURPS	5.2	Acquisition de la salle de conseil municipal et des locaux annexes.	Patrimoine		X		120 200 €	120 200 €	Etat : 48 000 € Département : 17 250 € 54,3%	54 800 €	2019	Inéligible	0 €
RIETHOU	6	Aménagement du bourg	Aménagement bourg		X		500 000 €	500 000 €	Aide de l'Etat : 26 000 € CD : 126 000 € Etat : 12 100 Euros SDFM : 19 900 Euros ER - en cours 39,3%	352 000 €	Travaux réalisés 2019	Favorable	50 000 €
QUINEVILLE	7	Projet d'aménagement du centre bourg de Quineville - Voirie, affaissement de terrain	Aménagement bourg		X		Voies : 270 000 € Eclairage : 297 500 € Total : 567 500 €	567 500 €	DETR : 54 000 € SDFM : 197 000 € CFO 50 : 65 000 € 55,7%	291 500 €	2019 : Eclairage 2020 : Voies	Favorable	50 000 €
VICQ SUR MER	8	Mise en chantier de six demeures Préfabrication autocouronné	Sécurité publique		X		10 655 €	10 655 €	Agence de l'eau : 9 533 € 50%	9 532 €	mars-19	Favorable	2 800 €
BARNEVILLE CARTIERET	9	Construction d'un nouvel abri pour la SMOA	Sécurité publique		X		250 000 €	250 000 €	cf 60 000 € 24%	190 000 €	2019	Favorable	50 000 €
PORTAIL	11	Construction d'une salle omnisports pour la commune de la Colline des Bâtes	Sport Loisir	X			2 170 000 €	2 170 000 €	DETR : 85 984 € CFO : 230 000 € Aides : 200 000 € Région en cours 27%	1 553 016 €	2017/2020	Report 2019	examens 2019
SAINTE PIERRE EGUSE	12	Réalisation de la salle culturelle municipale	Culturel	X			613 000 € HT	613 000 €	Etat DCTR : 50 000 € CR : 50 000 € CD : 110 000 € 54,3%	403 000 €	automne 2018 DEC 2018	Favorable	115 000 €
MARTINVAST	13	Acquisition d'une ardoise artisanale et d'un contrat de bail	Enfance / jeunesse - A1 ou A3 selon zone influence		X		270 000 €	270 000 €	Etat DCTR	270 000 €	Mai 2018 débours rédité Travaux en 2019	Report 2019	examens 2019
SURAINVILLE	14	Aménagement du bourg de Surainville - Fonds de concours 2018	Aménagement bourg		X		224 756 €	224 756 €	Etat : 100 000 € 44,5%	524 756 €	?	Favorable	150 000 €

Envoyé en préfecture le 10/01/2019
Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_222-DE

Commune	Date de la décision	Intitulé de l'opération	Montant de la subvention	Montant du cofinancement	Montant total	Département	Département	Département	Département	Statut	Département
VALOGNES	48-2	Extension et réaménagement de la médiathèque Julien de Lailler	297 125 €	297 125 €	209 915 €	29,5%	100%			Favorable	
HEAUVILLE	50	Aménagement du bourg	59 114 €	59 114 €	47 312 €	19,8%	100%			Favorable	
HEAUVILLE	50-2	Rehabilitation d'un logement / Transformation en locaux scolaires et garderie préscolaire	70 000 €	70 000 €	35 000 €					Favorable	10 500 €
HEAUVILLE	50-3	Rehabilitation d'un logement / Création d'une Maison d'Associations Marjolaine	60 000 €	60 000 €	5 000 €	8,3%	100%			Favorable	0 €
LES PREUX	51	Aménagement d'un terrain de jeu à l'été avec création d'un jardin d'arc pour le 1 ^{er} Boursault	80 000 €	80 000 €	80 000 €					Favorable	24 000 €
LES PREUX	51-1	Mise en accessibilité des théâtres et des salles de spectacle municipal et création d'un club boules	593 954 €	315 653 € + 278 301 €	553 453 €	9,3%				Favorable	50 000 €
LES PREUX	51-2	Aménagement d'une liaison verte existent / réhabilitation du terrain de boules, mise à jour de sécurité	410 540 €	420 550 €	374 500 €	10,9%				Report 2019	examen 2019
HUBERVILLE	52	Extension d'un local communautaire et construction d'un local annexes Réserve incendie	763 385 €	763 385 €	178 132 €					Report 2019	examen 2019
HUBERVILLE	52-1		10 000 €	9 586 €	9 155 €					Ineligible	0 €
										Favorable	8 678 €